Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Paris, le 22 SEP. 2017

LA GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

N/REF : 201710025666

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 3 juillet 2017, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la position prise par le Parquet, selon la presse, dans plusieurs informations judiciaires concernant des plaintes de salariés victimes de l'amiante, requérant l'arrêt des investigations.

Je tiens à vous assurer que je prends toute la mesure des souffrances des victimes de l'exposition à l'amiante et que je partage votre légitime préoccupation de voir les procédures judiciaires engagées traitées avec toute l'efficacité et la célérité requises. C'est donc avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre correspondance.

En raison du principe constitutionnel de l'indépendance de l'autorité judiciaire, il ne m'appartient pas d'intervenir dans le cours des procédures judiciaires ni de formuler des appréciations sur les décisions de justice ou sur les magistrats qui les ont rendues. C'est la raison pour laquelle je ne peux répondre favorablement à votre demande d'audience relative à ces procédures.

En conséquence, votre correspondance a été transmise à l'autorité judiciaire compétente en la personne de la procureure générale près la Cour d'appel de Paris, à qui j'ai recommandé de suivre l'évolution de ces dossiers avec une particulière vigilance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de ma parfaite considération, l'assurance.

Nicole BELLOUBET

Monsieur Jean-Paul LECOQ
Député de Seine Maritime
Maire de Gonfreville l'Orcher
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS SP 07

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 77 60 60
www.justice.gouv.fr